

Ouvrir une entreprise non lucrative

Par Thib67, le 14/05/2019 à 11:52

Bonjour.

J'ai diverses activités à proposer mais je ne voudrais pas être rémunéré en euro. J'aimerai créer un site en proposant différents services. Mon système de rémunération passerait par du troc, des dons, des demandes d'investissement et des "cagnottes" pour par exemple financer une éolienne.

qu'elles sont les limites d'un tel système? ai-je le droit de m'auto-créer sans passer par l'urssaf ou d'autres conventions?